

[Français]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE À AIR CANADA—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je désire poser ma question au ministre des Transports ou peut-être à celui du Travail.

L'interruption des services d'Air Canada causait déjà de graves inconvénients au public canadien, mais, alors que la période des Fêtes approche, la situation devient encore plus intolérable à cause du grand nombre de personnes qui tentent de rejoindre leurs familles. Ce qui avait commencé par des grèves rotatives s'est transformé en un *lock-out* généralisé en raison d'une décision de la direction d'Air Canada. Pourtant, Air Canada est une société d'État, propriété des Canadiens et gérée en leur nom par le gouvernement.

Et ce que je voudrais demander au gouvernement, ce serait d'intervenir et de donner instruction à Air Canada de suspendre son *lock-out* immédiatement et jusqu'à la mi-janvier, afin de permettre à des milliers de Canadiens de rejoindre leurs familles et, ce faisant, de demander aux deux parties de continuer à négocier durant ce moratoire. Est-ce que le gouvernement serait prêt à faire cela?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue le sait très bien, nous sommes déjà intervenus dans le conflit en question, en particulier vendredi dernier lorsque j'ai nommé M. Bill Kelly comme médiateur.

Et je désire informer mon honorable collègue ainsi que toute la Chambre que M. Kelly est en médiation intensive avec les parties depuis hier et j'ose espérer, monsieur le Président, que nous allons tous souhaiter que les parties assument leurs responsabilités et négocient un règlement dans les plus brefs délais afin de permettre à tous ces Canadiens de voyager aisément au Canada.

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INVITER AIR CANADA À SUSPENDRE LE LOCK-OUT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, la médiation est une bonne chose, même si elle commence trop tard. Je suis d'accord. Je la demandais depuis quelque temps. Je voudrais dire, cependant, que cela ne suffit pas pour les gens qui sont bloqués et qui veulent revoir leur famille. Je demande au ministre d'agir et de demander à Air Canada de suspendre, entre maintenant et la mi-janvier, le *lock-out* imposé et de donner aux Canadiens la garantie qu'ils peuvent aller voir leur famille pour Noël et le Nouvel An, comme nous souhaitons tous le faire.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je pense que nous convenons tous que beaucoup de Canadiens sont gênés par ce conflit entre Air Canada et ses employés. Néanmoins, comme je l'ai dit à mon collègue lors d'autres conflits de ce genre, il y a un Code du travail qui est

Questions orales

appliqué. Les deux parties ont utilisé des moyens légaux pour exercer des pressions économiques sur l'autre partie. Nous avons agi aussi rapidement que nous le pouvions.

Je tiens à rappeler à mon collègue que lors du dernier conflit il nous accusait d'agir trop rapidement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je n'ai jamais dit cela. Comment pourrait-on agir trop rapidement?

M. Cadieux: Cette fois, nous avons suivi le conflit de très près, et j'espère que les parties, qui connaissent leurs responsabilités et sont maintenant en relation avec le médiateur, parviendront à s'entendre dans les prochaines heures.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'INCLUSION DES SERVICES DE GESTION DES INSTALLATIONS DE SOINS DE SANTÉ

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'accord dont il est si fier prévoit notamment divers services qui feront l'objet du libre-échange avec les États-Unis. A la page 209, par exemple, il est question précisément des «services de gestion des installations de soins de santé». Étant donné cette citation, le premier ministre nie-t-il toujours, contrairement à ce que le chef de mon parti a affirmé, que l'accord projeté compromette notre système de gestion des soins de santé?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le député sait pertinemment, monsieur le Président, qu'en vertu de cet accord, le Canada conserve pleinement le droit de se doter du régime de soins de santé qu'il souhaite. C'est ainsi que nous avons agi par le passé, qu'il s'agisse de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, de la Loi sur les soins médicaux et, plus récemment, de la Loi canadienne sur la santé.

La question sur laquelle le député veut attirer l'attention des Canadiens concerne la gestion. Il n'ignore certes pas, à titre d'Ontarien, que certaines installations appartiennent à des intérêts privés, notamment les foyers d'accueil pour malades, qui sont des entreprises privées. En ce qui concerne la gestion hospitalière, entre autres, nous en avons eu un exemple en Ontario. Avant de sauter à la conclusion que le régime de soins de santé est compromis alors qu'il s'agit de gestion, il devrait s'interroger sur ses intentions.

L'OMISSION DES SERVICES DE GARDERIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): C'est justement la question. Ces services de santé sont sous la responsabilité des provinces, et c'est l'argument qu'a fait valoir mon chef dans son allocution. Les services de garderie ont explicitement été exclus du document. Pourquoi n'a-t-on pas fait de même dans le cas des services de santé si le gouvernement ne veut pas que les soins de santé passent sous le contrôle des États-Unis?